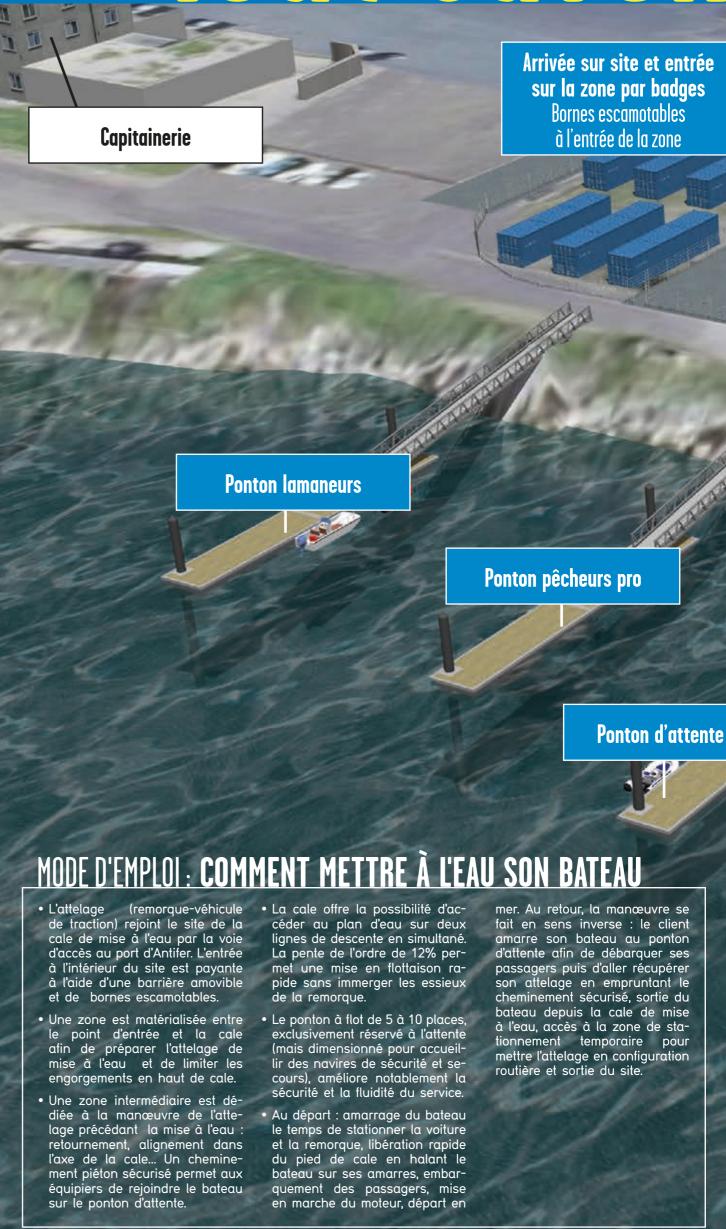


Tout savoir

En qualité de maître d'ouvrage, la mairie est au cœur du projet



a construction d'un équipement structurant comme la cale de mise à l'eau nécessite ong travail préparatoire qui relève de la responsabilité de la mairie. Appelée, en l'occurrence, le maître d'ouvrage, elle doit établir un cahier des charges qui formalise les objectifs et définit les moyens à mettre en œuvre. « C'est une grande responsabilité, car il faut aborder avec soin chacune des étapes et proposer les scénarios à valider », explique Élise Rio, chargée à la mairie des affaires juridiques et qui travaille sur ce dossier avec l'équipe municipale depuis 2014. Il faut traiter tout autant des solutions techniques et esthétiques que veiller au respect des règles administratives, de l'enveloppe budgétaire et du calendrier des travaux. Le volet environnemental n'était pas des moindres, comme en témoigne cette étude de l'habitat, de la faune et de la flore qui s'est étalée sur quatre saisons et se poursuivra après les travaux. « La particularité de ce chantier est qu'il se situe sur le territoire du GPMH (Grand port maritime du Havre) soumis à ses propres contraintes. » Élise Rio ne compte plus les réunions de concertation avec le GPMH, la préfecture, les associations de pêcheurs et, bien sûr, avec le maître d'œuvre chargé pour sa part de la conception technique du projet. « De nombreux acteurs interviennent, mais c'est la mairie en qualité de maître d'ouvrage qui reste le pilote et doit assurer un suivi permanent de la conception à la mise en service. »



sur la cale



Le maître d'œuvre : conduire le chantier dans les règles de l'art



uatre-vingt-cinq mètres

de long, 13 mètres de large, une pente de 12 %, un ponton de 24 mètres, 27 places de stationnement, 10 000 m² d'aménagements... En qualité de maître d'œuvre, Guillaume Roger connaît bien évidemment par cœur tous les chiffres et détails techniques de la cale de mise à l'eau. Chef de projet infrastructures chez Antea Group, il travaille depuis trois ans à la conception du projet. Dimensionnements, stabilité, aménagements, c'est lui qui doit veiller, au vu du cahier des charges, à la réalisation des travaux dans les règles de l'art. Sous la responsabilité technique d'Antea Group, la construction de la cale a été confiée à VCMF (Vinci construction maritime et fluvial) et les aménagements paysagers et routiers à Eurovia. « C'est un chantier classique, mais qui présente la particularité de se situer à la fois sur le territoire communal de la plage et dans le port de service d'Antifer. Il faut donc prendre en compte les souhaits et contraintes de chacun. » L'édification de la cale consiste à dresser un rideau de palplanches métalliques remplies d'un remblai et recouvert d'un béton antidérapant. « L'extrémité basse de la cale est bordée d'une butée de pied afin de retenir les remorques et nous installerons un marquage aérien à quelques mètres de cette butée afin de prévenir les usagers qu'ils s'approchent du bout. » Guillaume Roger souligne que la cale est utilisable 98 % du temps : « La mise à l'eau ne sera restreinte que lors de l'étal de basse mer de fort coefficient. » Son accès routier soumis à un paiement par badge sera contrôlé par des plots rétractables. La cale est séparée de la plage par la digue existante, mais le spectacle de la mise à l'eau des bateaux sera toutefois visible par les promeneurs grâce à la mise en place d'une zone de contemplation surplombant l'ouvrage.

Gage d'une meilleure sécurité pour tous, cet équipement était attendu avec impatience par les plaisanciers



es membres de l'association des pêcheurs plaisanciers du littoral d'Antifer (Appla) et plus largement tous les passionnés de la pêche en mer habitués des lieux la souhaitaient depuis longtemps. « J'ai hâte de pouvoir l'utiliser. Cet équipement va nous permettre d'exercer notre loisir favori avec beaucoup plus de sérénité », se réjouit son président, Philippe Dragon. Il avoue que, jusqu'à maintenant, à chaque mise à l'eau sur la plage, il était angoissé à l'idée d'un accident avec un baigneur. Malgré les précautions, il avait toujours peur qu'un enfant trop curieux ou un promeneur imprudent ne s'approche dangereusement lors des manœuvres des remorques. « La mer est un lieu de partage : avec la cale de mise à l'eau dans le port de service, les baigneurs seront en sécurité et, de notre côté, nous serons beaucoup plus détendus. » Selon Philippe Dragon, cette nouvelle offre de service sur le littoral cauchois devrait attirer beaucoup de monde, notamment durant la période estivale. « Il faudra être bien organisé et s'assurer que les utilisateurs respectent les instructions et les consignes de manœuvre, et tout ira bien. »

Partenaires financiers :













2, place Stéphane Hessel 76280 Saint-Jouin-Bruneval www.st-jouin-bruneval.fr mairie@st-jouin-bruneval.fr tél. 02 35 13 10 10

Suivez le chantier

> Prochaine visite de chantier

Le samedi 7 mars à 15 h,Rendez-vous sur place (sous réserve)

> **Entreprises**

Montant total des travaux

1479673€

- > LOT 1 Travaux de génie civil 1 174 000 €
- > LOT 2 Cale connectée, VRD et volet paysager 305 672 €



> Webcam



Prochainement suivez le chantier en direct !

www.st-jouin-bruneval.fr

> Aides publiques 41 %

- État FSIL 213 167 €
- Communauté urbaine 150 054 €
- Région Normandie 143 000 €
- Département de la Seine-Maritime 130 000 €
- Grand Port Maritime du Havre 100 000 €

